



Note de présentation brève et synthétique

Comptes financiers uniques 2024

1. Cadre juridique

2. Le budget principal

2.1 La section de fonctionnement

2.1.1 Les dépenses

2.1.2 Les recettes

2.1.3 Vue d'ensemble

2.2 La section d'investissement

2.2.1 Les principaux projets

2.2.2 Les subventions reçues

2.2.3 Vue d'ensemble

2.3 La dette

3. Le budget annexe du service public de la petite enfance

3.1 La section de fonctionnement

3.1.1 Les dépenses

3.1.2 Les recettes

3.2 La section d'investissement

1. Cadre juridique

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Communauté de Communes sur l'exercice budgétaire 2024, courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Depuis 2023, la Communauté de Communes vote un Compte Financier Unique (CFU) en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion. Le CFU constitue une agrégation informatique des données produits par l'ordonnateur et par le comptable public.

Il est structuré en quatre parties :

- Informations générales et synthétiques
- Exécution budgétaire (vues d'ensemble de l'ordonnateur, vues détaillées du comptable public)
- Etats financiers (bilan et compte de résultat du comptable public)
- Etat annexes (dette, personnel, TEOM, ...)

Les comptes financiers uniques du budget principal et du budget annexe de la petite enfance 2024 ont été votés le 04 mars 2025 par le Conseil Communautaire. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures des bureaux. Ils sont mis à disposition du public sur le site Internet de la collectivité et accompagnés de la présente note.

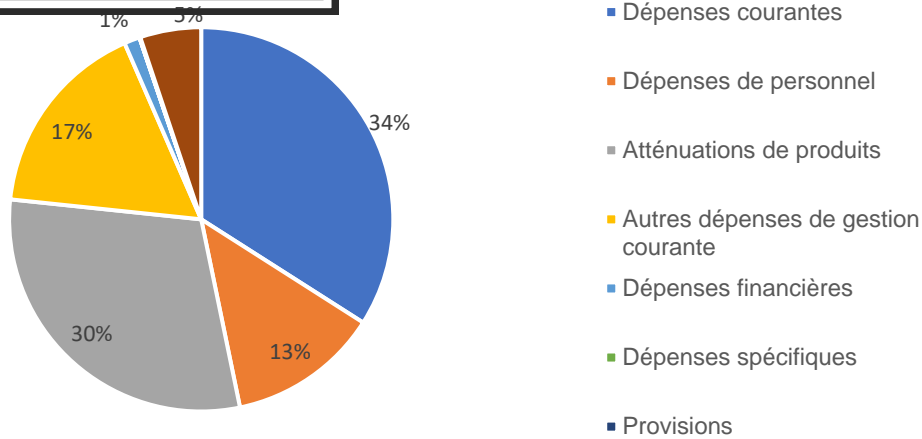
2. Le budget principal

2.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

2.1.1. Les dépenses

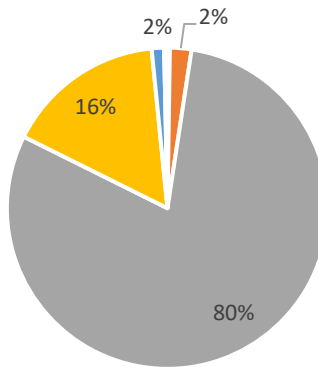
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communautaire, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



2.1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, dotations versées par l'Etat et diverses subventions.

- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres recettes de gestion courante
- Dette transférée
- Reprise sur provisions
- Écritures d'ordre



2.1.3. Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	4 916 743,49 €	Atténuations de charges	34 506,14 €
Dépenses de personnel	1 839 046,87 €	Produits des services	312 542,35 €
Atténuations de produits	4 320 450,00 €	Impôts et taxes	11 525 287,67 €
Autres dépenses de gestion courante	2 428 475,75 €	Dotations et participations	2 316 389,03 €
Dépenses financières	189 918,40 €	Autres recettes de gestion courante	179 999,65 €
Dépenses spécifiques	1 019,54 €	Dette transférée	31 378,72 €
Provisions	9 896,08 €	Reprise sur provisions	6 166,10 €
Écritures d'ordre	742 400,00 €	Écritures d'ordre	10 700,00 €
Total général	14 447 950,13€	Total général	14 416 969,66€

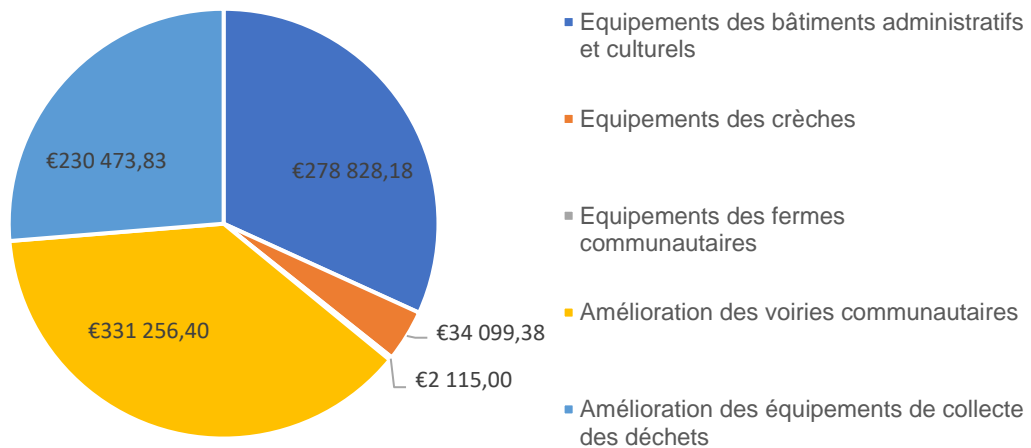
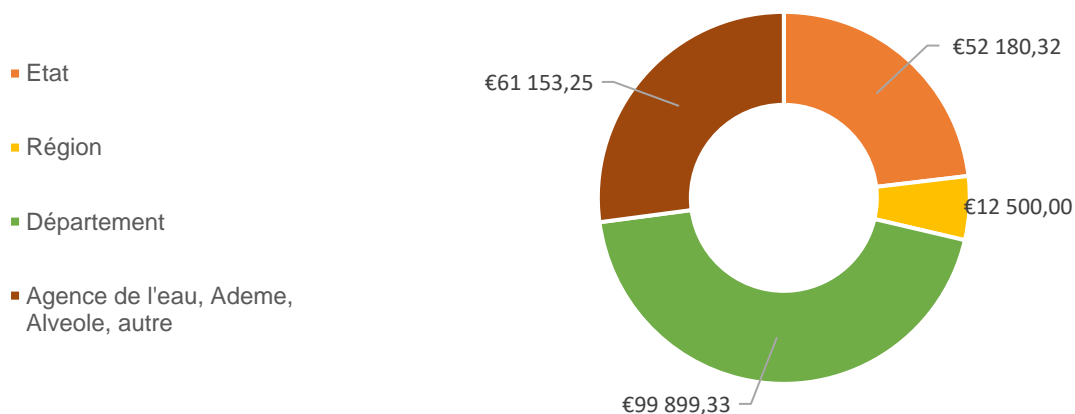
Le compte financier unique de la Communauté de Communes présente donc un résultat déficitaire de fonctionnement de 30 980,47 € pour l'exercice 2024.

2.2. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2.2.1. Les principaux projets**2.2.2. Les subventions reçues**

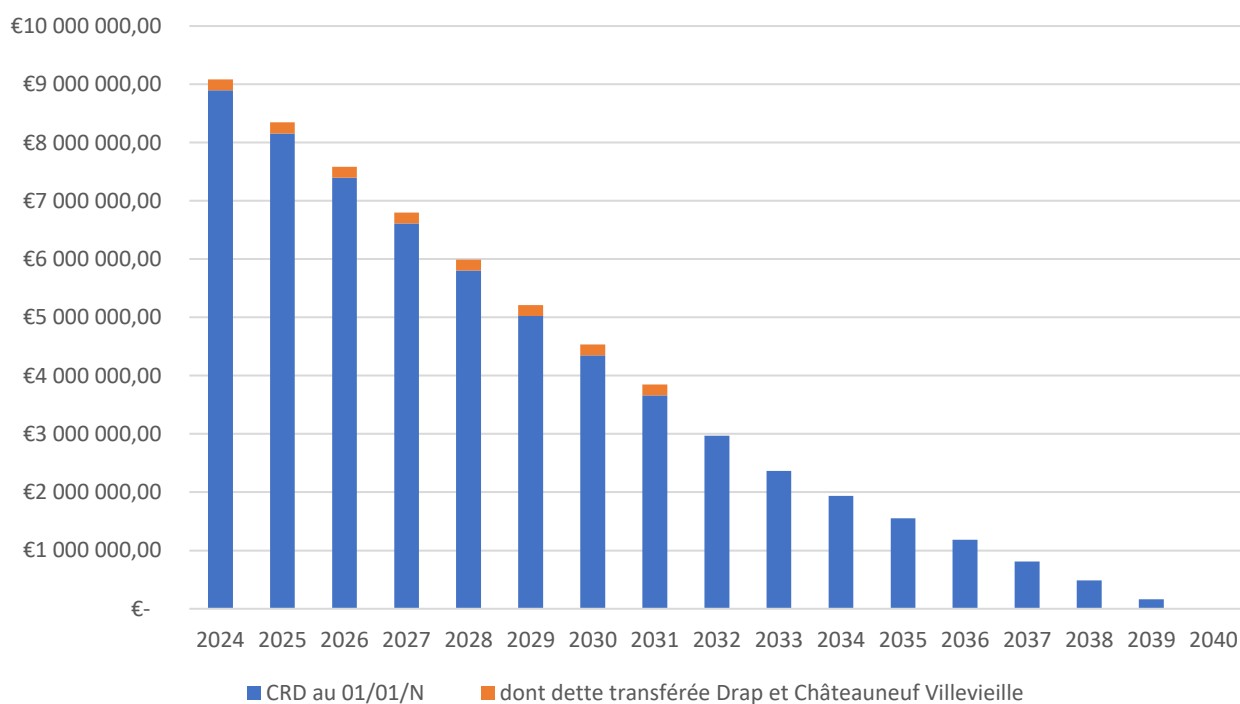
2.2.3. Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Immobilisations incorporelles (études, concessions)	70 049,84 €	Subventions d'investissement	225 732,90 €
Subventions d'équipement versées	20 000,00 €	Emprunt	- €
Immobilisations corporelles	876 772,79 €	FCTVA	161 339,60 €
Subventions d'investissement	64 061,93 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
Emprunt en euros (remb. annuité en capital)	740 807,64 €	Dépôts et cautionnements versés	1 623,60 €
Provision	1 708,34 €	Dettes transférées	187 038,28 €
Écritures d'ordre	10 700,00 €	Écritures d'ordre	742 400,00 €
Total général	1 784 100,54€	Total général	1 318 134,38€

Le compte financier unique de la Communauté de Communes présente donc un résultat déficitaire d'investissement de 465 966,16 € pour l'exercice 2024.

2.3. La dette

Capital restant du au 31/12/N



Pour l'exercice 2024, la Communauté de Communes n'a pas eu recours à l'emprunt.

3. Le budget annexe du service public de la petite enfance

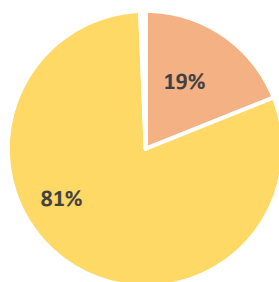
En complément de l'offre des 43 assistantes maternelles présente sur le territoire du Pays des Paillons, la Communauté de Communes propose une solution adaptée aux besoins de garde des parents leur permettant ainsi de mieux faciliter et concilier leur vie professionnelle.

Les 4 crèches communautaires sont réparties sur le territoire de la Communauté (Blausasc, Coaraze, Contes, L'Escarène) et comportent d'une capacité totale d'accueil de 135 berceaux.

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les dépenses

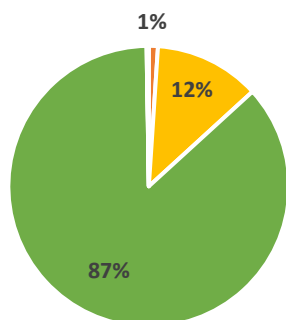
Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel affecté à la petite enfance (81 %), l'entretien et la consommation des crèches, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien du linge ...).



- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres dépenses de gestion courante
- Charges spécifiques
- Provisions

3.1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la facturation des familles, aux aides de la Caisse d'Allocations Familiales et à la participation d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes.



- Atténuations de charges
- Produits des services
- Dotations et participations
- Autres produits
- Reprise sur provisions

3.1.3. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	639 343,47 €	Atténuations de charges	35 284,19 €
Dépenses de personnel	2 715 007,30 €	Produits des services	411 167,14 €
Autres dépenses de gestion courante	7 975,16 €	Dotations et participations	2 921 096,98 €
Charges spécifiques	514,80 €	Autres produits	1 795,94 €
Provisions	13 460,57 €	Reprise sur provisions	6 956,78 €
Total général	3 376 301,30 €	Total général	3 376 301,03 €

3.2. La section d'investissement

Sans objet, les dépenses d'investissement sont portées par le budget principal.